

Médecine du travail : l'accord est mort-né

Non de la CFDT. C'est désormais certain, l'accord sur la réforme de la médecine du travail négocié par les partenaires sociaux ne pourra pas entrer en vigueur. La CFDT, seul syndicat qui était susceptible d'approuver le protocole publié le 11 septembre, a annoncé hier qu'elle ne le signerait pas. La centrale a pris cette décision à l'unanimité de son bureau national. Malgré « quelques avancées », le texte a été jugé « largement insuffisant », explique son négociateur, Jean-Louis Malys, qui dénonce la

non-prise en compte des salariés précaires et l'espacement de la visite médicale obligatoire à trois ans au lieu de deux aujourd'hui « *sans garanties significatives* ».

Après le refus de la CGC et de la CFTC, il ne manque plus que l'avis de la CGT et de FO, mais les deux syndicats sont très critiques sur le protocole. Aucun doute ne subsiste donc. Le gouvernement va maintenant légiférer, comme prévu, mais sans reprendre les éléments négociés par les partenaires sociaux comme il l'espérait.